Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_320-DE

Pôle patrimoine et cadre de vie
DGA Adjoints Projets transversaux
Rapporteur : Patrice MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_320
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

51 - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES LIÉS À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU PLATEAU PIÉTONNIER - PROPOSITION D'INDEMNISATION

Dans le cadre du projet de rénovation du plateau piétonnier, des travaux majeurs d'infrastructure ont été engagés. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité accompagner et soutenir les commerçants et artisans accueillant du public, qui subissent des préjudices économiques certains du fait des travaux engagés.

Pour ce faire, une commission d'indemnisation amiable a été créée par délibération DEL_2023-046 en date du 5 avril 2023, modifiée par délibération DEL_2023_108 en date du 10 avril 2024. L'objet de cette commission est de proposer, après vérification du préjudice subi, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunie le 17 octobre 2024, la commission d'indemnisation, présidée par Monsieur GUILLOU, Magistrat honoraire auprès du Tribunal Administratif de Caen, a décidé après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier CIA-2024-08 – SARL Gold Green, «Tentation », 8 rue du Château, 50100 Cherbourg-en-Cotentin :

- Période : du 3 avril 2023 au 30 avril 2024.
- Montant d'indemnisation proposé : **3 419 €**

Montant déterminé selon la moyenne des trois derniers exercices (méthode administrative), l'application de la tendance de chiffre d'affaires de la profession et la régression linéaire corrigée des variations saisonnières.

Les dépenses seront imputées sur la ligne de crédit 67472 (indemnisation commerçants plateau piétonnier).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code civil et notamment son article 2044,
Vu les délibérations DEL_2023-046 en date du 5 avril 2023, DEL_2023_108 du 10 avril 2024 et DEL_2024_151 du 22 mai 2024 relatives à la création de la commission d'indemnisation dans le cadre du projet de rénovation du plateau piétonnier,
Considérant le règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable,

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_320-DE

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le montant d'indemnisation proposé ci-dessus en faveur d'une entreprise ayant subi un préjudice économique lié aux travaux du projet de rénovation du plateau piétonnier,
- autoriser la signature du protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise concernée,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Vu l'avis favorable de la commission n° 3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h47**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_320-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 13 novembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 31 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le treize octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 31 octobre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 19h24) - BERNARD Christian – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud (arrivé à 17h32)- COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h25) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ à 19h00) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h50) - HÉRY Sophie (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h13) - HULIN Bertrand (mandataire BERHAULT Bernard à son départ à 19h49) – ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (arrivée à 17h21) – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph – LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée à 17h38) – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à son arrivée à 18h16) – MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 18h41) – MARGUERITTE David (mandataire LEMOINE Morgan à son départ 18h23) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivé à 17h30) – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 18h15) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée à 19h26) TARIN Sandrine (mandataire BROQUAIRE Guy jusqu'à son arrivée 19h24) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à CATHERINE Arnaud
DUVAL Karine a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
HUREL Karine a donné procuration à PERRIER Didier
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
MORIN Lucie a donné procuration à VASSAL Emmanuel
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

HAMEL Estelle

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_320-DE

CHERBOURG en Cotentin

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Pôle Patrimoine et Cadre de Vie
Affaire suivie par Emmanuel LEHMANN – Chargé de mission projets transversaux

COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE
Rénovation du plateau piétonnier

Jeudi 17 Octobre 2024

PRÉSENTS :

Membres à voix délibérative : Hervé GUILLOU (Président, Magistrat honoraire auprès du Tribunal Administratif de Caen), Pierre-François LEJEUNE (Maire Adjoint à l'attractivité commerciale), Patrice MARTIN (Maire Adjoint à la voirie), Isabelle RACINE (Représentante de Jean-Denis MESLIN – Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche), Aurélie L'HOTELLIER (Présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie).

Membres à voix consultative : Maxime FAUDEMER (Expert-comptable TGS France)

Assistés de : Emmanuel LEHMANN (CEC-PPCV-Chargé de mission projets transversaux), Emily JEANNE (CEC-PPCV - Assistante DGA adjoint projets).

EXCUSÉS :

Xavier MORIN (CEC-DGS), Fabienne HANOUEL (CEC-PPCV-DGA), Franck DUVAL (CEC-Pôle Finances-DGA), Laurence TALVAT (CEC-PAUD-DGA), Anne-Claude BRU (CEC-PPCV-DGA Adjoint Projets Transversaux), Florence KWIATEK (Présidente de l'Union Commerciale Cherbourgeoise).

Eléonore DESEINE (Chargée de mission attractivité centre-ville et commerces).

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_320-DE

1 – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de cette rencontre est le suivant :

- Dossier CIA-2024-08 – SARL Gold Green, « Tentation », 8 rue du Château, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

2 – ÉCHANGES ET INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS

- **Contexte :**

Ces commissions d'indemnisation à l'amiable n'avaient pas de caractère obligatoire, elles ont été mises en place sur la volonté de M. Le Maire d'accompagner les commerçants sur les difficultés rencontrées suite aux travaux de rénovation des rues piétonnes.

- **Dossier CIA-2024-08 – SARL Gold Green, « Tentation », 8 rue du Château, 50100 Cherbourg-en-Cotentin**

La demande concerne la période du 3 avril 2023 au 30 avril 2024 avec une clôture d'exercice au 30 septembre de chaque année. La société n'a pas connu d'évolution d'effectif sur la période.

L'analyse effectuée atteste qu'on est bien en présence d'un commerce situé dans le périmètre des travaux de rénovation des rues piétonnes.

Le dossier est atypique car la demande porte sur quatre chantiers distincts, pour une durée cumulée de 35 semaines de travaux.

Il a donc fallu isoler les périodes pour s'assurer de la pertinence de la demande.

Analyse du bilan :

La société est peu endettée avec un taux de capitaux propres de 97%.

L'indépendance financière de l'établissement dépend principalement des apports de son associé qui permet de pallier les manques et les besoins.

Analyse du compte de résultat :

L'exercice de l'année 2021 est marqué par un important déstockage qui explique une forte hausse du chiffre d'affaires ainsi que par les aides COVID (18 000 €). En revanche, les années 2022 et 2023 ont été déficitaires.

Chiffre d'affaires de référence (moyenne du CA des 3 dernières années avant travaux)

41 525€

Eligibilité du dossier :

On constate des périodes de baisse de chiffre d'affaires de plus de 20 % sur plusieurs mois consécutifs, le dossier est donc éligible.

La perte globale de CA est estimée entre 2 213 € et 5 730 €.

L'analyse financière permet d'établir que la perte de marge est supérieure à 20% et le bilan définitif permet d'estimer une perte de marge de 3 419 € sur la période demandée.

Vote – Indemnisation à hauteur de 3 419 € :

Pour : 5 (unanimité)

L'avis sera rédigé par M. GUILLOU et sera ensuite présenté en Conseil Municipal.